

### RECOMMANDATIONS

Les documents en langue étrangère doivent être **traduits** par un traducteur assermenté auprès d'une cour d'appel.

### PIÈCES À FOURNIR

- **Titre de séjour** (si vous en détenez un)
- **Passeport** : pages relatives à l'état civil, aux dates de validités aux cachets d'entrée et le cas échéant au visa long séjour
- **E-photo** contenant la photo et la signature au format numérique
- **Justificatif de domicile de moins de six mois** :  
Si vous êtes locataire : facture d'électricité, de gaz, d'Internet ou quittance de loyer non manuscrite, etc.  
Si vous êtes propriétaire : acte de propriété + justificatif de domicile  
Si vous êtes hébergé chez un particulier : attestation d'hébergement + justificatif de domicile récent + copie recto-verso de la CNI ou carte de séjour de l'hébergeant (nb : la carte de séjour de l'hébergeant doit indiquer la même adresse).  
Si vous êtes hébergé dans un hôtel ou hébergement d'urgence : attestation d'hébergement/de l'hôtelier (+facture du dernier mois dans le cas d'un hébergement à l'hôtel).
- **Attestation employeur**
- Si vous êtes salarié d'une jeune entreprise innovante : **tout document fiscal établissant la qualité de jeune entreprise innovante conformément à l'article 44 sexies 0A du code général des impôts**
- Si vous êtes salarié d'une entreprise innovante reconnue par un organisme public : **attestation de reconnaissance du caractère innovant de l'entreprise établie par le ministre de l'économie et des finances**

En cas de renouvellement :

- En cas de perte involontaire d'emploi : **attestation du premier employeur destinée à Pôle emploi** justifiant la rupture du contrat de travail et avis de situation individuelle établi par Pôle emploi.